

## ***Règlement d'ordre intérieur***

*Relatif au contrat d'emploi des jobistes et en vigueur pour l'édition 2024 de la Foire de Libramont*

**Les consignes suivantes sont des OBLIGATIONS: RESPECTEZ-LES !**

1. La consommation de boissons alcoolisées ou de toute substance illicite met en péril la sécurité du travailleur ou de ses collègues. Elle sera sanctionnée par un licenciement immédiat.
2. Tout vol sera sanctionné par un licenciement immédiat.
3. Tout travailleur qui ne sera pas à son poste sera licencié sur-le-champ. Il en va de même, pour celui qui d'une manière ou d'une autre, porterait ombrage à l'image de l'employeur (notamment tout qui serait surpris, portant les couleurs de la foire, dans un débit de boissons, "mendiant" dans les stands ou "roulant le patin du siècle" à sa copine).
4. L'équipement fourni par la Foire (veste, chaussures de sécurité et autre vêtement) sera porté durant toute la durée du travail
5. Durant la foire, les T-shirt, K-way et casquette permettent l'identification des membres du personnel. Ces vêtements seront portés durant la durée du travail et OBLIGATOIREMENT retirés à la fin de la pause de travail.
6. Votre badge est votre titre d'accès durant la foire, il est strictement personnel : prenez-en soin. Toute utilisation frauduleuse ou perte répétitive sera durement sanctionnée.
7. Durant la foire, aucun repas n'est pris en charge par l'employeur, seules des boissons non-alcoolisées sont disponibles : prenez vos dispositions.
8. En cas de **déclenchement du Plan Interne d'Urgence**, mettez-vous à la disposition des directeurs techniques et respectez strictement leurs consignes.  
En outre, respectez scrupuleusement **l'interdiction de transmettre des informations à la presse** : vous renverrez les journalistes vers le **service presse** et toutes les autres demandes d'info vers le **Centre d'informations** (billetterie Hall 1 de Libramont Exhibition & Congress). Répondez à toutes les demandes sur base de la **fiche réflexe « communication »**.

**N'abandonnez jamais votre poste sans avertir votre responsable et ne vous mettez jamais en danger : les héros morts sont morts et ne sauvent plus personne**

ir. N.PERAT,  
Administratrice-déléguée